



**PREFECTURE MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

**PREFECTURE  
DE LA VENDEE**

COMPTE-RENDU

OBJET : compte-rendu de la quatrième instance de concertation et de suivi du projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier du 6 octobre 2016.

**1. INTRODUCTION**

Le préfet de la Vendée remercie la Maison des Communes d'accueillir cette quatrième instance de concertation plénière du projet éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Il en remercie tous les participants et les principaux intervenants :

- Daniel LE DIREACH, adjoint au préfet maritime Atlantique ;
- Raphaël TILOT, directeur de projet des Eoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier ;
- Lucile FORGET, responsable développement local des Eoliennes en Mer ;
- Cédric TURNACO, chargé des relations institutionnelles France d'ADWEN ;
- Jean-Marc BOYADJIS, pilote du projet de raccordement électrique de RTE ;
- ainsi que tous les animateurs de groupes de travail spécialisés, qui ont approfondi à plusieurs reprises cette année les questions concernant la pêche, l'environnement, les usages maritimes et les effets socio-économiques.

Il rappelle que les éoliennes en mer et leur raccordement électrique constituent un ensemble unique inséparable, et que cette 4<sup>ème</sup> instance de concertation fait suite à plusieurs étapes importantes franchies depuis la précédente session du 12 octobre 2015 :

- en décembre 2015 : à l'issue du débat public, décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet, assortie de certains engagements complémentaires ;
- le 8 février 2016 : approbation au sein d'une instance de concertation spécifique du "fuseau de moindre impact" du raccordement électrique ;
- en juin 2016 : remise d'une synthèse intermédiaire dite de levée des "risques", permettant de lever une première partie des risques sur la faisabilité, par le maître d'ouvrage aux services de l'Etat conformément au cahier des charges de l'appel d'offres ;
- en septembre 2016 : annonce de certains changements de nature capitalistique concernant l'entreprise ADWEN.

Cette session s'inscrit enfin dans la perspective du rendez-vous important que constitueront les enquêtes publiques prévues vers l'été 2017, qui suivra les premières instructions administratives prévues à partir de février 2017.

Daniel LE DIREACH, adjoint au préfet maritime, complète les propos introductifs du préfet de la Vendée en soulignant l'implication de la préfecture maritime dans la préparation de deux commissions nautiques locales qui intéresseront respectivement le champ éolien et son raccordement, suivies d'une grande commission nautique qui se réunira au printemps 2017.

## 2. POINT D'AVANCEMENT ET ACTUALITES DU PROJET DE PARC EOLIEN ET DE SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

### 2.1. - Présentations

Raphel TILOT et Lucile FORGET présentent un état d'avancement du projet de parc éolien. A leur suite, Cédric TURNACO présente les actualités d'ADWEN, et Jean-marc Boyadjis l'avancement du projet de raccordement électrique. Leurs diaporamas sont annexés.

### 2.2. - Echanges avec la salle

*Intervention d'Yves LE QUELLEC, président de Vendée Nature Environnement (VNE) :*

- *VNE souhaite que le compte rendu de l'instance de concertation précédente soit mis en ligne ;*
- *il a apprécié le grand nombre de réunions de concertation auxquelles participent activement de nombreuses associations de défense de l'environnement. Mais il demande toutefois que certaines questions posées obtiennent les réponses indispensables à la bonne compréhension de certains aspects du projet, et cela avant l'échéance décisive de l'enquête publique ;*
- *il demande que, sur le site internet des Eoliennes en Mer, les questions du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage soient, comme promis précédemment, rendues consultables par tous les internautes ;*
- *il demande une présentation en groupe de travail du contenu du dossier qui sera soumis à enquête publique (études, impacts et mesures). Cette présentation doit avoir lieu avant que le document soit définitif, pour en permettre certains amendements.*

**Réponse du préfet de la Vendée :** le dernier compte-rendu sera mis en ligne rapidement.

**Réponse des Eoliennes en Mer (Lucile FORGET) :** depuis l'origine du projet, de nombreuses informations ont été apportées sur les études environnementales engagées. Les protocoles de mesures ont notamment fait l'objet de concertation en groupe de travail ; toutes les observations et suggestions des participants y ont été prises en considération. Les premiers résultats des études ont également fait l'objet de retours en groupes de travail ou lors de rencontres "bilatérales". Enfin, toute l'équipe des Eoliennes en Mer et leurs experts se tiennent à disposition pour apporter tout élément complémentaire souhaité.

Une restitution des évaluations de l'"état initial" sera programmée à l'automne. Une restitution du contenu du dossier d'évaluation des impacts et des mesures envisagées en vue de leur évitement, réduction ou compensation (ERC) sera elle aussi programmée au stade du dépôt du dossier de demande d'autorisation.

Le site internet des Eoliennes en Mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier est en service. Il permet déjà d'apporter des réponses individuelles aux questions posées ; il permettra prochainement de rendre visibles par tous les réponses apportées aux questions les plus représentatives posées depuis le débat public.

*Anne-Marie GRIMAUD (Coorlit 85), sollicite une information de la part de RTE sur ses propres études d'impact.*

**Réponse de RTE (Jean-Marc BOYADJIS) :** des rencontres bilatérales et visites de terrain ont été organisées avec de nombreuses structures et associations locales, particulièrement impliquées. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les sensibilités du territoire. Dans leur prolongement, lors d'un groupe de travail à prévoir avant la fin de l'année, RTE présentera les grandes orientations de ses études d'impacts.

*Sophie CAPLANNES (Agence des aires marines protégées) demande si une seule enquête publique portera sur l'ensemble du programme (éoliennes et raccordement) ? Lors de cette enquête publique, le tracé du raccordement pourra-t-il identifier les zones sensibles évitées (récifs d'hermelles...) ?*

**Réponse de RTE :** il est prévu que l'enquête qui portera sur le raccordement électrique soit calée sur celle des éoliennes. Le tracé maritime intégrera un atlas cartographique, qui identifiera aussi les zones d'évitement (hermelles...), les zones d'ensouillement, ainsi que les mesures de réduction ou de compensation.

*Intervention d'Yves LE QUELLEC : VNE rencontre couramment de nombreux maîtres d'ouvrages en charge de multiples projets. Le degré d'ouverture, de concertation et la qualité des échanges entretenus sur les questions de fond varient. VNE juge la méthode des équipes de RTE mieux appropriée que celle des Eoliennes en Mer.*

**Réponse des Eoliennes en Mer (Lucile FORGET) :** merci à VNE d'exprimer sa perception. Nous prendrons sans délai des mesures d'amélioration.

*Xavier METAIS (France Nature Environnement) demande quand se réunira la commission nautique ?*

**Réponse de l'adjoint au préfet maritime :** cette commission se réunira vers avril 2017. Son compte-rendu de séance constituera une pièce du dossier d'enquête publique.

### **3. BILANS DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### **3-1. - Présentations**

Les présidents ou animateurs des groupes de travail environnement, usages maritime, pêche et socio-économique présentent tour à tour un bilan des travaux des groupes de travail conduits depuis un an. Pour chacun des groupes de travail, les Eoliennes en Mer éclairent un aspect particulier de leurs travaux. Les diaporamas exposés sont annexés au présent compte-rendu.

#### **3.2. - Echanges avec la salle**

*Perrine DULAC (LPO Vendée) rappelle que la LPO est associée aux travaux d'expertise à travers le collectif Périscope, ainsi qu'aux études de terrain et à l'élaboration des études d'impact. Elle a suggéré dans ce cadre plusieurs mesures " ERC" ou d'accompagnement (parc et atterrage) en faveur de la protection de la biodiversité et la transition énergétique. Elle demande quelles suites seront données à ces suggestions ? Comment s'articuleront - avant le dépôt des dossiers - les travaux des bureaux d'études, ceux des acteurs locaux et des structures laboratoires ?*

**Réponse des Eoliennes en mer (Clémence SORET) :** la LPO a formulé des propositions que les Eoliennes en Mer étudient avec attention. Les démarches entreprises avec les laboratoires et universités doivent être considérées comme complémentaires. Elles enrichiront sans s'y opposer les études d'impact proposées par les bureaux d'études. Par exemple, le suivi de quelques espèces d'oiseaux au moyen de balises GPS viendra compléter en phase d'exploitation les mesures de suivi d'ensemble proposées par les bureaux d'études.

**Réponse complémentaire (Lucile FORGET) :** Les Eoliennes en Mer restent à l'écoute de toute suggestion de mesure d'accompagnement. Les propositions de la LPO sont de grand intérêt. Les échanges vont se poursuivre, pour parfaire leur encadrement juridique et leur conformité aux critères de définition des mesures d'accompagnement.

*Fabien DURR (CEREMA) demande à connaître les 4 projets retenus issus des universités. Comment pourront-ils être intégrés aux dossiers à déposer fin janvier 2017 ?*

**Réponse des Eoliennes en Mer** (Lucile FORGET) : les projets retenus n'auront pas été lancés avant l'étude d'impact qui sera déposée fin janvier 2017. Leurs résultats seront partagés plus tard en groupes de travail, qui continueront de se réunir également en phases de construction et d'exploitation du parc.

**Réponse complémentaire** (Clémence SORET) : les 4 projets sélectionnés sont les suivants :

- 1 - Avifaune en phase d'exploitation : suivi de certaines espèces potentiellement impactées (goélands marin, brun et argenté), et balisage du Puffin des Baléares (réaction à l'effet barrière).
- 2 - Mammifères marins (phase de construction) : suivi pendant les opérations de forage par détecteurs au moyen de drones et caméras thermiques.
- 3 - Mammifères marins : un petit catamaran "Smart Pan" équipé de dispositifs acoustiques mesurera en temps réel l'impact sur les mammifères des niveaux acoustiques sous-marins.
- 4 - Projet "Jonas" : cet engagement du maître d'ouvrage – au-delà des mesures ERC - permettra de cartographier le bruit sous-marin dans l'ensemble du golfe de Gascogne.

*Alain ANDROMAQUE (Vivre sur l'île 12 sur 12) demande s'il sera nécessaire d'aménager le port de l'Herbaudière en base de maintenance ?*

**Réponse des Eoliennes en Mer** (Lucile FORGET) : les décisions de localisation précise des infrastructures nécessaires à la maintenance du parc ne sont pas finalisées. L'objectif est de déranger le moins possible les activités existantes et les usagers des ports. Les réflexions actuelles portent sur les futurs bureaux, la dimension des pontons, la profondeur des chenaux... Les premières conclusions seront présentées en conseil portuaire fin 2016.

*Christophe FRANCHETEAU (chambre d'agriculture de Vendée) exprime le souhait de la chambre d'agriculture que les exploitants agricoles soient associés - avant le dépôt des dossiers - à la définition des mesures compensatoires.*

**Réponse de RTE** : nous ajustons actuellement le tracé, et réfléchissons aux mesures destinées à éviter réduire ou compenser les impacts sur l'agriculture. Une fois construite cette vue d'ensemble, les secteurs sur lesquels certains besoins de compensations auront été détectés seront présentés - avant la fin de l'année - en groupe de travail ; ces mesures seront ensuite précisées pendant l'année 2017, en veillant à l'équité de traitement de tous les acteurs du marais breton.

*Louis GIBIER, maire de Barbâtre, rappelle que le câble de raccordement va déboucher sur le continent près du goulet de Fromentine. Les travaux de désensablement nécessaire au maintien du trafic vers l'île d'Yeu ont-ils été pris en compte lors du choix du tracé ?*

**Réponse de RTE** : ce thème a été identifié lors des études. Le choix final de la Grande Côte va permettre d'éviter les dunes, mais aussi de situer l'atterrissage en zone d'accrétion qui l'expose moins aux risques de désensouillage. Au Sud du goulet de Fromentine, les études ont en effet révélé une absence d'interaction avec l'ensablement du canal de Fromentine (zone de faibles turbulences).

#### **4. PROCHAINES ECHEANCES**

Vincent NIQUET, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, expose le calendrier des prochaines étapes de concertation (diaporama annexé).

## 5. CONCLUSIONS

Le préfet de la Vendée souligne que cette instance plénière a permis de capitaliser de nombreux éléments tant institutionnels qu'industriels ou procéduraux développés ces derniers mois en groupes de travail. Elle a permis de révéler certaines attentes d'amélioration dans la mise à disposition d'informations, auxquelles une réponse sera apportée, dans l'esprit de concertation générale entretenu jusqu'ici. L'adjoint au préfet maritime donne également rendez-vous à tous les participants à la prochaine instance plénière qui sera programmée vers l'été 2017.

L'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique  
chargé de l'action de l'Etat en mer



Daniel LE DIREACH

Le préfet de Vendée

